HABILITATION ÉLECTRIQUE

Formation initiale du personnel électricien pour interventions et /ou travaux et / ou consignation en BT et HTA

B0 - B1(V) - B2(V) - B2(V) Essai - BR - BC
H0(V) - H1(V) - H2(V) - H2(V) Essai - HC

Objectifs :

Réaliser en sécurité des interventions générales, des travaux, et des consignations en BT et HTA suivant les exigences de la norme NF C 18-510 :

1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
2. Citer les différentes interventions BT générales.
3. Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT ou d'un travail ou d'une consignation en BT ou HTA.
4. Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT, des travaux et des consignations *(autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.)*.
5. Indiquer les moyens de protection collective et individuelle et leurs fonctions.

Public concerné :

Electriciens devant assurer des interventions, des travaux et/ou des consignations en BT et HTA.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.

Avoir des connaissances professionnelles confirmées en électricité et les compétences professionnelles correspondant aux tâches à réaliser.

La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.

Durée :

4 jours en continu (28 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée.
La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.
Cette formation est réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques.

30 % du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.

Évaluation des acquis :

Évaluation théorique et pratique

Outils pédagogiques :

Vidéoprojecteur, écran.
Plateau d'équipements techniques pour mise en situation.

Accessibilité :

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

Dotation du stagiaire :

Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée au verso.**

Documents de fin de formation :

Attestation de formation et avis après formation

Lieu :

CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63) ou tout autre lieu sur demande et sous condition

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

CONTENU DU STAGE

MODULE COMMUN

1 – Règlementation et textes

2 – Dangers d'origine électrique

3 – Conditions d'habilitation

4 – Prescriptions associées aux zones de travail

5 – Principes généraux de prévention

MODULE TECHNIQUE HTA

1 - Normes en HTA

2 - Interconnexion des réseaux de la production d'énergie électrique à la distribution

3 - Rappel sur schémas de liaison à la terre

4 - Risques liés au couplage capacitif et à l'induction magnétique

5 - Matériels électriques dans les postes

6 - Matériels d'exploitation et d'entretien

7 - Verrouillages fonctionnels

8 - Equipements de protection

MODULE PROPRE A L'HABILITATION

1 – Dispositions générales

2 - Rôles des différents acteurs

3 – Mesures de prévention lors d'une intervention

4 - Documents à échanger et à transmettre

5 – Prescriptions d'exécution d'un travail en BT et HTA

6 - Opérations de consignation en BT et HTA

7 - Opérations de déconsignation en BT et HTA

8 - Applications pratiques

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail adaptés aux risques électriques.
- Paire de chaussures de sécurité adaptée aux risques électriques.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.

Pour la Basse Tension :

- Paire de gants composites *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin *(à la taille du stagiaire, NF EN 388)*.

Pour la Haute Tension :

- Paire de gants de manœuvre HTA isolants en latex ou composites *(à la taille du stagiaire NF EN 60903 classe 3)*.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France